



droit de garde en concubinage

Par **brian230**, le **07/03/2019 à 14:07**

Bonjour, je vivais en concubinage avec ma conjointe (c'est son appartement), mais depuis 4 semaines que nous nous sommes disputés je n'ai plus de nouvelles ni d'elle ni de ma fille de bientôt 8 mois. Que puis je faire pour voir ma fille?

Par **youris**, le **07/03/2019 à 15:04**

bonjour,

vous devez saisir le juge aux affaires familiales.

vous pouvez vous renseigner auprès de la police.

salutations

Par **brian230**, le **07/03/2019 à 18:38**

Bonjour, merci pour votre réponse.

Mais en attendant que le jaf soit saisi, est ce que j'ai le droit de voir ma fille si jamais la maman me refuse de la voir?

Par **youris**, le **07/03/2019 à 19:11**

si vous avez l'autorité parentale vous pouvez exiger de voir votre fille.

Par **brian230**, le **07/03/2019 à 19:30**

Oui, j' ai reconnu l'enfant, je m'en suis occupé pendant 7 mois car je ne travaillais pas. Donc j'ai le droit de passer voir ma fille en attendant que le recours au jaf soit fait?